

Demande de Coupons Sports Saison 2024

Dans le cadre du Projet Educatif Local de la Ville de Péronne, l'Office Municipal des Sports met en place, avec le concours du Pôle Education et Jeunesse de la Commune, le dispositif Coupons Sports. Cette action ancre la volonté des organisateurs et des clubs participants à l'opération de faciliter l'accès aux pratiques sportives.

Pour cette saison sportive, le dispositif est ouvert aux jeunes qui répondent aux critères suivants :

- **Être âgé de 6 à 17 ans (6 ans révolus et jusqu'à la date anniversaire des dix huit ans)**
- **La famille doit bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation spéciale.**

L'association effectue une réduction de 20 euros à la famille sur le coût de l'adhésion et/ou cotisation. Elle se fait ensuite rembourser de ce montant par l'Office Municipal des Sports.

Je soussigné(e) : _____

Parent ou tuteur de l'enfant : _____

Né(e) le : _____

Adresse et ville : _____

Sollicite un coupon sport d'une valeur de 20 euros

Pour l'inscription à l'association : _____

Pièces complémentaires à la demande (à fournir par les parents) :

- Photocopie de la **licence** ou **carte d'adhérent**.
- Photocopie de **l'allocation de rentrée scolaire** ou **d'éducation spéciale**.

Fait à Péronne, le

Signature d'un parent ou tuteur